



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

**Direction générale Soins de Santé
Service Financement des Hôpitaux**

Nos réf : DGGG/AP/JPL/Finhosta
Date: **20 DEC. 2018**

Contact : Logghe Jean-Pierre
Tél. : 02.524.87.10.
Fax : 02.524.87.79.
E-mail : jean-pierre.logghe@gezondheid.belgie.be

A l'attention des gestionnaires hospitaliers

OBJET : MODIFICATION DES COLLECTES FINHOSTA – DONNEES 2019

Madame, Monsieur,

La mise en œuvre de certaines réformes, telles que l'implémentation des classifications sectorielles de fonctions et des nouveaux barèmes élaborés par l'Institut de Classification de Fonction (IF-IC) dans les hôpitaux privés, le financement des titres et qualifications, la mise en application du principe Only-once des récoltes de données et la concrétisation d'une simplification administrative nécessitent d'apporter des modifications aux collectes de données FINHOSTA.

Pour ces raisons, certains items et tableaux sont supprimés et un nouveau tableau reprenant les informations relatives au personnel repris sur le pay-roll de l'hôpital vient compléter les collectes FINHOSTA. Afin d'éviter des enquêtes ad-hoc, certaines données demandées de manière ponctuelle seront intégrées structurellement dans les collectes FINHOSTA.

En outre, une modification des délais de communication des données est nécessaire. Ainsi les délais de communication portant sur la collecte « réviseur », la collecte « budget » et la collecte « bloc annuel » sont modifiés et fixés au 30 septembre. Les délais de communication concernant les collectes « bloc accords sociaux » et « bloc personnel » ne sont pas modifiés et restent fixés au 31 décembre.

Ces modifications doivent être implémentées dans le cadre des collectes des données de l'exercice comptable 2019.

Vous trouverez ci-après le détail de ces modifications.



A- En ce qui concerne la structuration et la simplification administrative des données dans les tableaux FINHOSTA

- a. TABLEAU 3 - SFBUD (BUDGET) :** Clés de répartition appliquées par centre de frais : le record-type B0302 Surfaces budgétaires calculées est ajouté.

Les codes suivants devront être encodés en ITEM 14 uniquement pour les hôpitaux généraux de type budgétaire « Aigu » :

- SUXBO : Surface du quartier opératoire
- SUAD : Les surfaces administration après répartition
- SUTO : Superficie totale de l'hôpital après répartition

- b. TABLEAU 4 - SFTRIM (TRIMESTRIEL) :** Relevé mensuel des lits, journées facturées et réalisées, admissions, sorties, décès :

- est supprimé

- c. TABLEAU 6 - SFBUD (BUDGET) :** Diverses données de financement

- est supprimé
- le record-type B0604 : nombre de patients mis en observation est transféré dans le tableau 8 avec le nouveau record-type B0810 = nombre de patients mis en observation

- d. TABLEAU 13 - SFANN (ANNUEL) :** Données de personnel
L'ITEM 14 - type de données est modifié :

- Suppression du code 0 : nombre total de personnes physiques,
- Suppression du code 1 : somme de l'ancienneté pécuniaire du personnel au 31/12

- e. TABLEAU 14 - SFANN (ANNUEL) :** Prestations irrégulières du personnel par centre de frais

- Les records-types de A1402 à A1408 (nombre d'heures de prestations irrégulières) sont supprimés.
- Seul le record_type A1401 charges des prestations irrégulières annuelles est maintenu

- f. TABLEAU 15 - SFANN (ANNUEL) :** Effectif du personnel (personnes physiques par centre de frais) est supprimé.

- g. TABLEAU 16 - SFANN (ANNUEL) :** Bilan social est supprimé.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

B- En ce qui concerne le nouveau tableau relatif aux données du personnel FINHOSTA

En vue de constituer une base de données permettant d'objectiver les coûts réels des différentes professions de l'hôpital et de mettre en œuvre progressivement le financement et la révision du financement des barèmes relatifs à la nouvelle classification sectorielle de fonctions élaborée par l'Institut de Classification de Fonction (IF-IC) dans les hôpitaux privés, un nouveau tableau vient compléter, à partir de 2019, l'actuel tableau 13 de Finhosta (collecte SFPERS version 4.7) relatif au personnel repris sur le pay-roll de l'hôpital.

Ce tableau s'ajoute au tableau 13 actuel, mais ne le remplace pas.

Cette collecte se fait sur base d'un numéro d'identifiant unique par personne physique conformément à la procédure autorisant la récolte de données relatives au personnel dans le respect de la vie privée.

Les informations suivantes devront être fournies par tous les hôpitaux publics et privés et pour tous les centres de frais, sauf l'item « CODE DE LA FONCTION IFIC » qui ne doit être communiqué que par les hôpitaux privés.

Les Items à récolter sont :

- 1- **NUMERO D'IDENTIFICATION UNIQUE** représenté par un numéro anonyme commençant par le numéro d'agrément de l'hôpital en 3 positions :
AGR – NUMERO (le format sera défini dans la brochure)
ex : 003 ; 018 ; 503
- 2- **TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS L'INSTITUTION:**

ex : 38 H, 37,50 H
- 3- **GRADE-FONCTION FINHOSTA** : cf. table de référence FINHOSTA
- 4- **CHOIX DE LA FONCTION IFIC:** mentionne si la personne a fait le choix ou non d'intégrer le système IFIC

Encoder :

- 1 = a choisi l'IFIC,
- 2 = n'a pas choisi l'IFIC,

Les hôpitaux publics doivent encoder 2.

- 5- **CODE DE LA FONCTION IFIC:** cf. table de référence IFIC en annexe
Pour chaque individu, un grade-fonction FINHOSTA et une fonction IFIC devront être complétés.

Dans le cas où la fonction IFIC n'existe pas encore, un code 9999 devra être utilisé.
Cet item ne doit pas être complété par les hôpitaux publics.



service public fédéral

**SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

6- BAREME DE REFERENCE:

ex: 1.35; 1.43-1.55; 1.80

- ✓ Pour les fonctions avec un code 9999, les hôpitaux privés doivent renseigner le barème effectivement appliqué au travailleur.
- ✓ Les barèmes « maison » doivent être convertis dans le barème de référence le plus approchant.
- ✓ Les barèmes IFIC ne s'appliquant pas dans les hôpitaux publics, ceux-ci doivent renseigner les barèmes appliqués à chaque travailleur.

7- ANCIENNETE PECUNIAIRE au 31/12 :

- ✓ L'ancienneté pécuniaire est celle qui a été prise en compte dans le contrat de travail augmentée de l'ancienneté liée au grade.
- ✓ L'ancienneté pécuniaire est calculée sur base des anciennetés constatées le 31 décembre ; pour le personnel sorti pendant l'année, il est tenu compte de l'ancienneté pécuniaire la veille de la sortie.

8- CATEGORIE DE PERSONNEL :

Encoder :

- 1 = Salarié,
- 2 = Administratif,
- 3 = Soignant,
- 4 = Paramédical,
- 5 = Autre.

Le type 0. Médecins (grade-fonction 4700X) n'est pas collecté.

9- TYPE DE PERSONNEL :

Encoder :

- 0 = Normal,
- 1 = Stagiaire Onem, Convention de 1^{er} emploi, Impulsion ou autres mesures régionales pour l'emploi,
- 2 = Contractuel subsidié (= FBI),
- 3 = Assistant logistique,
- 4 = Maribel social,
- 5 = Personnel mis à disposition de l'hôpital,
- 6 = Personnel intérimaire,
- 7 = Statutaire,
- 8 = Prépensionné.



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

10-CENTRE DE FRAIS: table de référence FINHOSTA

11-DIPLOME: Uniquement pour le personnel infirmier

Encoder :

1 = infirmiers bacheliers (et formation assimilée, à savoir les gradués - A1),

2 = infirmiers brevetés (et formation assimilée, à savoir A2) et assistants en soins hospitaliers (formation suspendue en 1996).

L'item restera vide pour le personnel non infirmier.

12-TITRE ET QUALIFICATION:

Encoder :

1 = prime payée pour un titre,

2 = prime payée pour une qualification,

3 = prime payée pour un titre et une qualification

L'item restera vide si aucune prime n'est payée.

Aucune période de référence n'est demandée, seule l'information qui indique qu'une prime a été payée est nécessaire.

13-SUPPLEMENT DE FONCTION :

Encoder « 1 » si le supplément de fonction a été payé.

L'item restera vide si aucun supplément de fonction n'a été payé.

14-COMPLEMENT FONCTIONNEL :

Encoder « 1 » si le complément fonctionnel a été payé.

L'item restera vide si aucun complément fonctionnel n'a été payé.

15-ALLOCATION DE FOYER OU DE RESIDENCE :

Encoder :

1 = allocation de foyer payée

2 = allocation de résidence payée

L'item restera vide si aucune allocation de foyer ou de résidence n'a été payée.

16-DATE DE DEBUT :

Encoder :

01/01 : 0101XXXX

ou la date d'entrée en service

ou la date de changement de fonction, de centre de frais, de temps de travail, de paiement d'une prime, d'un supplément de fonction, d'un complément fonctionnel ou d'une période d'arrêt de travail.



17- DATE DE FIN :

Encoder :

31/12 : 3112XXXX

ou la date de fin de contrat ou de changement de fonction, de centre de frais, de temps de travail, de paiement d'une prime, d'un supplément de fonction, d'un complément fonctionnel ou d'une période d'arrêt de travail.

Dans le cas où plusieurs lignes sont enregistrées afin de prendre en compte les changements repris ci-dessus, la date de fin de la première période doit correspondre à la date de début de la période suivante moins 1 jour. Et ceci autant de fois qu'il y a de lignes.

18- ETP PAYE PAR PERIODE : Temps de travail par période visée aux items 16 et 17 payé exprimé en équivalent temps plein avec deux décimales.

Exemple :

N° d'identification	Grade-fonction	Fonction IFIC	Centre de frais	Date début	Date fin	ETP payé
963852	24116	6170	220	1/01/2018	31/05/2018	0,30
963852	36454	4022	870	1/01/2018	31/05/2018	0,70
963852	36456	4073	870	1/06/2018	31/12/2018	0,90

Dans l'exemple ci-dessus, pour un temps de travail hebdomadaire de 38h/semaine, la personne travaille :

- 0,30 dans le centre de frais 220 du 1^{er} janvier au 31 mai 2018,
- 0,70 dans le centre de frais 870 du 1^{er} janvier au 31 mai 2018,
- 0,90 dans le centre de frais 870 à partir du 1^{er} juin 2018.

L'arrêté modifiant l'arrêté royal du 14 décembre 1987 fixant les modalités et le délai de communication par le gestionnaire de l'hôpital de la situation financière, des résultats d'exploitation, du rapport du réviseur d'entreprise et de tous renseignements statistiques se rapportant à son établissement est en cours d'élaboration. Le parcours réglementaire est cependant encore long avant une publication au Moniteur Belge.

Bien que le Conseil Fédéral des Etablissements Hospitaliers préconise une entrée en vigueur des modifications au 1^{er} janvier qui suit la publication de l'arrêté, il est toutefois demandé aux hôpitaux de mettre déjà en place, pour les données 2019, les adaptations détaillées ci-dessus.

Les collectes **Finhosta 2019** sont donc adaptées en conséquence.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pedro Facon
Directeur général



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

TABLE DE REFERENCE IFIC – Personnel infirmier et soignant

CODE IFIC	TITRE IFIC	DIPLÔME	BAREME CIBLE IFIC
6010	Infirmier chef de service		19
6050	Infirmier Premier Responsable		15
6073	Infirmier Chargé Accueil et Encadrement du Personnel Infirmier Nouveau, Rentrant et Stagiaire	Gradué/Bachelier	14
6073B	Infirmier Chargé Accueil et Encadrement du Personnel Infirmier Nouveau, Rentrant et Stagiaire	Breveté	14B
6111	Infirmier en Chef - Coordinateur		18
6120	Infirmier en Chef en Hôpital		17
6121	Sage-Femme en Chef		17
6122	Infirmier en Chef en Hôpital (petite unité)		16
6130	Infirmier en Chef-Adjoint en Hôpital		16
6131	Sage-femme en Chef-Adjoint		16
6161	Infirmier Référence Discipline		16
6162	Infirmier-Hygiéniste		17
6163	Infirmier Chargé d'Études		15
6164	Infirmier en Urgences		15
6165	Infirmier en Soins Intensifs		15
6166	Infirmier de Référence dans une unité/un service		15
6167	Infirmier SMUR		15
6168	Infirmier au Bloc Opératoire		15
6169	Infirmier en Soins Néonataux Intensifs		15
6170	Infirmier en Hôpital	Gradué/Bachelier	14
6170B	Infirmier en Hôpital	Breveté *	14B
6171	Sage-Femme		15
6172	Aide-Soignant Hôpital		11
6175	Infirmier Expert en Auto-gestion du Diabète	Gradué/Bachelier	14
6175B	Infirmier Expert en Auto-gestion du Diabète	Breveté	14B
6176	Sage-Femme Post-Partum		14
6177	Infirmier en Consultation	Gradué/Bachelier	14
6177B	Infirmier en Consultation	Breveté	14B
6178	Puéricultrice		11
6180	Infirmier en Salle de Plâtres	Gradué/Bachelier	14
6180B	Infirmier en Salle de Plâtres	Breveté	14B
6181	Infirmier Oncologie Hôpital de Jour	Gradué/Bachelier	14
6181B	Infirmier Oncologie Hôpital de Jour	Breveté	14B
6182	Infirmier dans un Service Oncologique	Gradué/Bachelier	14



6182B	Infirmier dans un Service Oncologique	Breveté	14B
6183	Infirmier en Hémodialyse	Gradué/Bachelier	14
6183B	Infirmier en Hémodialyse	Breveté	14B
6184	Infirmier en Soins Palliatifs	Gradué/Bachelier	14
6184B	Infirmier en Soins Palliatifs	Breveté	14B
6185	Infirmier en Gériatrie	Gradué/Bachelier	14
6185B	Infirmier en Gériatrie	Breveté	14B
6186	Infirmier Pédiatrie	Gradué/Bachelier	14
6186B	Infirmier Pédiatrie	Breveté	14B
6220	Infirmier en Chef dans une Unité/un Centre Psychiatrique		17
6230	Infirmier en Chef-Adjoint dans une Unité/un Centre Psychiatrique		16
6270	Infirmier dans une Unité/un Centre Psychiatrique	Gradué/Bachelier	14
6270B	Infirmier dans une Unité/un Centre Psychiatrique	Breveté	14B
6272	Aide-Soignant dans une Unité/un Centre Psychiatrique		11
6420	Infirmier en Chef Soins à Domicile		17
6430	Infirmier en Chef-Adjoint Soins à Domicile		16
6460	Infirmier Référence Discipline Soins Infirmiers à Domicile		15
6461	Infirmier Psychiatrique à Domicile	Gradué/Bachelier	14
6461B	Infirmier Psychiatrique à Domicile	Breveté	14B
6462	Infirmier Expert en Auto-gestion du Diabète Soins à Domicile	Gradué/Bachelier	14
6462B	Infirmier Expert en Auto-gestion du Diabète Soins à Domicile	Breveté	14B
6470	Infirmier Soins à Domicile	Gradué/Bachelier	14
6470B	Infirmier Soins à Domicile	Breveté	14B
6472	Aide-Soignant Soins à Domicile		11
9999			

* y compris l'assistant en soins hospitaliers (ASH)

TABLE DE REFERENCE IFIC – Autre personnel

CODE IFIC	TITRE IFIC	BAREME CIBLE IFIC
1010	Responsable du Département Administratif et Financier	19
1020	Chef de Service Administratif	16
1030	Chef-Adjoint du Service Administratif	15
1040	Attaché aux Affaires Juridiques	18
1041	Coordinateur Qualité	17
1043	Attaché à la Communication	16
1050	Chef d'Equipe Administrative	14
1070	Secrétaire de Direction	14



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

1071	Employé Enregistrement Médical	13
1073	Secrétaire de Service ou de Département	12
1075	Employé Accueil / Réception / Téléphonie	8
1076	Secrétaire Médicale	12
1077	Employé Admissions	11
1078	Employé au Service de Permanence	11
1079	Employé Administratif	10
1080	Employé Administratif Archives	6
1081	Aide Administrative Secrétariat	4
1083	Recruteur des Donneurs de Sang	14
1084	Responsable Gestion des Donneurs	15
1085	Employé Administratif Consultation	11
1220	Chef Comptable	17
1221	Chef du Service Facturation	16
1222	Chef du Service Contentieux	16
1230	Chef-Adjoint Comptable	15
1231	Chef-Adjoint du Service Facturation	15
1232	Chef-Adjoint du Service Contentieux	15
1240	Attaché à la Gestion Budgétaire	17
1270	Comptable	13
1271	Caissier	10
1272	Employé Contentieux	12
1273	Employé Facturation	12
1274	Employé à la Gestion de l'Argent de Poche	10
1290	Aide-Comptable	9
1293	Aide à la Facturation	8
1420	Chef du Service Informatique	17
1450	Chef d'équipe PC Support	14
1465	Gestionnaire Système	16
1470	Analyste	15
1471	Gestionnaire des Réseaux	14
1472	Opérateur	11
1473	Employé PC Support	11
1474	Employé Entretien PC	10
1476	Programmeur	13
1610	Responsable du Service du Personnel	19
1620	Chef du Service Développement RH	16
1621	Chef du Service Administration du Personnel	16
1640	Attaché à la Formation	16
1660	Collaborateur Spécialisé Développement RH	14



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

1661	Employé Spécialisé Administration du Personnel	14
1670	Collaborateur Développement RH	13
1671	Employé Administration du Personnel	12
2010	Responsable du Département Hôtelier	19
2020	Chef du Service Entretien Ménager	15
2030	Chef-Adjoint du Service Entretien Ménager	13
2051	Brigadier	8
2070	Chauffeur Transport des Patients	9
2071	Coiffeur	6
2072	Technicien de Surface	4
2073	Couturier	6
2074	Préposé Buanderie	5
2075	Chauffeur	7
2210	Responsable du Département Technique	19
2220	Chef du Service Technique	16
2221	Conseiller en Prévention - Chef du Service	18
2230	Conseiller en Prévention - Chef-Adjoint du Service	15
2240	Attaché à la Gestion des Bâtiments	17
2250	Chef d'équipe Service Technique	14
2260	Technicien Spécialisé	12
2261	Biotechnicien	14
2270	Technicien	10
2271	Préposé Polyvalent Entretien Technique	10
2272	Garde	7
2273	Jardinier	6
2290	Aide-Technicien	6
2291	Préposé Maintenance	5
2420	Chef du Service Achats	17
2422	Chef du Service Magasin	14
2430	Chef-Adjoint du Service Achats	16
2432	Chef-Adjoint du Service Magasin	13
2470	Acheteur	15
2471	Employé Administratif Achats	10
2472	Magasinier	10
2473	Employé Économat	9
2492	Aide-Magasinier	5
2620	Chef du Service Alimentation	16
2621	Chef-Cuisinier	14
2671	Cuisinier	11
2672	Préposé Restaurant/Cafétéria	5



2690	Aide-Cuisinier/Commis	6
2691	Aide-Cuisine	4
3010	Pharmacien en Chef	20
3030	Pharmacien en Chef-Adjoint	19
3070	Pharmacien Hospitalier	18
3071	Magasinier à la Pharmacie	10
3072	Assistant Pharmaceutico-Technique	11
3073	Employé Distribution à la Pharmacie	5
3090	Aide en Pharmacie	6
3220	Chef-Technologue de Laboratoire Médical	16
3230	Chef-Adjoint Technologue de Laboratoire Médical	15
3241	Coordinateur Qualité Laboratoire	16
3270	Technologue Laboratoire Médical	14
3271	Employé Réception et Distribution d'Échantillons	7
3272	Préleveur	13
3290	Aide-Laborantin	10
3420	Chef du Service Médico-technique	16
3421	Chef Physicien	20
3423	Chef du Service Stérilisation	16
3470	Physicien	19
3471	Technologue Imagerie Médicale	14
3472	Technicien Service Médico-Technique	11
3473	Collaborateur en Stérilisation	11
4020	Chef des Services Paramédicaux	16
4021	Chef du Service Kinésithérapie	16
4022	Chef du Service Ergothérapie	16
4024	Chef du Service Logopédie	16
4025	Chef du Service Diététique	16
4026	Chef du Service Animation	14
4027	Coordinateur des Psychomotriciens	16
4040	Coordinateur Thérapeutique	17
4071	Kinésithérapeute	15
4073	Ergothérapeute	14
4074	Logopède	14
4075	Diététicien	14
4076	Animateur	12
4077	Accompagnateur Activités	12
4079	Pédicure	12
4080	Psychomotricien	14
4081	Audiologue	14



service public fédéral

**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

5020	Chef du Service Psychologie	17
5022	Chef du Service Accompagnement Spirituel	16
5023	Chef du Service Social	16
5030	Chef-Adjoint du Service Social	15
5070	Psychologue	16
5071	Assistant en Psychologie	14
5072	Accompagnateur Spirituel	15
5073	Collaborateur au Service Social	14
5074	Collaborateur au Service Social - Revalidation	14
5076	Collaborateur Service Social dans une Unité / un Centre Psychiatrique	14
5078	Médiateur	15
5079	Médiateur Interculturel	14
5080	Référent Hospitalier	14
5082	Responsable des Bénévoles	13
6040	Attaché à la Gestion des Soins	16
6071	Aide Logistique dans une unité de soins ou de résidence	8
6072	Employé Transport Interne des Patients	8
6124	Responsable du Transport Interne des Patients	14
6173	Ambulancier	11
6174	Coordinateur Transplantation	15
6179	Employé à la Morgue	8
6273	Educateur / Accompagnateur dans une Unité/un Centre Psychiatrique	14
6371	Accompagnateur CANTOU	12
6771	Assistant 'Prise de Sang'	11
9999		